

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD

Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-10 : Opération de réhabilitation du bâtiment de la Mairie : actualisation du projet et calendrier

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20201218-09 du 18 décembre 2020 par laquelle il a été décidé de relancer le projet de réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec pour objectif de commencer l'opération en 2021. Une réunion de travail avec le maître d'œuvre du projet – Philippe MAILLARD – a été organisée le 15 février dernier et des modifications du projet ont été envisagées. Elles portent notamment sur l'opportunité d'intégrer au projet :

- la mise en œuvre d'une dalle chauffante hydraulique (en remplacement de l'actuelle, électrique) à raccorder à la chaudière gaz chauffant les radiateurs de l'étage (il est également prévu le remplacement de cette chaudière, en fin de vie) ; cette dalle pourrait dans un second temps être raccordé à un réseau de chaleur urbain envisagé sur le hameau ;
- la prise en compte du mauvais état du plancher des combles dans la solution technique d'isolation à envisager ;
- l'amélioration de l'accessibilité au jardin par l'extérieur avec la mise en œuvre d'une circulation contournant le bâtiment (pour éviter les escaliers non modifiables en façade Ouest).

Ces modifications ont été validées techniquement par des professionnels, mais les estimations chiffrées n'ont pas encore été livrées par le maître d'œuvre : la présente délibération est donc reportée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE